

Pour voir le bulletin complet: cliquez ici

La situation des collaborateurs des établissements d'exécution des peines et des mesures en Suisse

Principaux résultats de l'enquête nationale

La plupart des personnes travaillant en Suisse dans des établissements d'exécution des peines et des mesures ont un avis positif sur leur environnement de travail. Tout n'est cependant pas rose: il existe un risque élevé de surmenage chez un collaborateur sur dix. Par ailleurs, les employés estiment que leur travail est mal perçu, en particulier par les médias. Voilà quelques-unes des principales conclusions qui ressortent de l'enquête nationale sur le personnel pénitentiaire publiée en 2014. Les deux chercheurs à l'origine de cette enquête nous présentent ici les principaux résultats obtenus.

Ueli Hostettler et Anna Isenhardt

Comme très peu d'études ont été faites jusqu'à présent sur les collaborateurs des établissements d'exécution des peines et des mesures, on ne disposait d'aucune donnée fiable, que ce soit, par exemple, sur le nombre de personnes employées dans ce secteur, le parcours de ces dernières ou la manière dont celles-ci vivent leur activité et considèrent leur situation. Pour y remédier, une équipe de chercheurs de l'Université de Fribourg a réalisé une enquête nationale dans le cadre d'un projet de recherche. Les premiers résultats de cette enquête, concernant notamment le parcours des collaborateurs et les problèmes qu'ils disent rencontrer au quotidien, ont déjà été présentés dans le bulletin info 1/2013, p. 5 ss.

«L'environnement de travail est jugé positif par la plupart des sondés»

Cet article livre les principaux résultats obtenus, offrant ainsi un aperçu de la situation des collaborateurs. Afin de pouvoir faire une comparaison avec la situation dans d'autres secteurs d'activité, nous nous appuyons également sur les chiffres du baromètre suisse des relations humaines (baromètre RH), qui se fonde sur une enquête régulière auprès d'un

échantillon représentatif de collaborateurs de toutes les branches.

La plupart des collaborateurs travaillent à plein temps

Il existe dans le secteur suisse de l'exécution des peines et des mesures une tendance significative au travail à plein temps. 79,2 % des collaborateurs sont ainsi employés à 90 % ou plus. On constate toutefois des différences entre les domaines d'activité. Alors qu'un peu moins de la moitié des collaborateurs travaillant au sein des services spéciaux et dans le domaine de la formation des détenus sont employés à plein temps, ils sont plus de 70 % à l'être dans les autres domaines d'activité (par exemple, surveillance et encadrement, services de sécurité, ateliers/travail/agriculture et administration). Ajoutons que plus de la moitié des collaborateurs (52,4 %) travaillent en équipe.

Une majorité d'anciens artisans et ouvriers

Près d'un quart des personnes interrogées ont déclaré qu'elles travaillaient auparavant dans l'artisanat ou l'industrie et un cinquième qu'elles étaient employées dans le domaine des prestations de service et de la vente (voir graphique 1). Parmi ces dernières, près de la moitié exerçaient une activité dans le domaine de la sécurité (police, armée, services de sécurité privés). Pour de nombreux collaborateurs, le changement de profession n'a pas entraîné de modification significative du type de tâche effectuée. Ainsi, la plupart des personnes qui travaillaient auparavant dans l'artisanat ou l'industrie sont aujourd'hui employées dans les ateliers tandis que nombre de ceux qui travaillaient dans des bureaux sont employés au sein de l'administration.



Ueli Hostettler (à droite) et **Anna Isenhardt** font partie du groupe de recherche qui était installé jusqu'à la fin 2014 à l'Université de Fribourg, au Département des sciences sociales, domaine sociologie, politiques sociales et travail social, et qui a récemment déménagé à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne.

Le projet

Le projet, qui a débuté le 1.9.2010 pour s'achever le 31.8.2012, a été financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (<http://p3.snf.ch/project-130375>). Il a également bénéficié du soutien financier du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) et de l'Université de Fribourg (fonds Overhead).

Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête:

Anna Isenhardt, Ueli Hostettler et Christopher Young: «Arbeiten im schweizerischen Justizvollzug. Ergebnisse einer Befragung zur Situation des Personals». Reihe KJS-CJS, Band 15. Berne: Stämpfli Verlag, 2014.

Le groupe de recherche s'est installé au début de l'année 2015 à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne. Des informations récentes sur les projets de recherche et sur d'autres publications se trouvent sur le site <http://www.prisonresearch.ch>.

Un environnement de travail jugé la plupart du temps positif

La plupart des sondés portent un regard dans l'ensemble positif sur leur environnement de travail. Ainsi, près des deux tiers d'entre eux estiment que les exigences de travail sont appropriées, que ce soit en ce qui concerne la quantité de tâches à accomplir ou leur contenu.

Le tiers restant se compose de ceux qui considèrent qu'on leur en

demande trop et

de ceux qui pensent, au contraire, qu'on ne leur en demande pas assez. Si, pour les premiers, c'est le nombre de tâches qui est en cause, pour les seconds, c'est plutôt le contenu des tâches à accomplir. L'autonomie dans l'organisation du travail – et donc la satisfaction liée au fait de pouvoir décider seul de la manière de procéder – est également jugée positive par les deux tiers des personnes interrogées (voir graphique 2). La possibilité de prendre part aux décisions, que ce soit celles concernant l'institution dans son ensemble ou celles concernant le travail en lui-même, est considérée comme satisfaisante par près de la moitié des sondés. Un regard plutôt positif est également porté sur la collaboration avec les collègues et les supérieurs. Un peu moins de la moitié des collaborateurs estiment que le travail et les relations avec leurs collègues, évalués en tant que cohésion de groupe, sont bons. Environ deux tiers considèrent que la collaboration avec leurs supérieurs est bonne.

L'environnement de travail influe sur la satisfaction au travail

D'autres études ont montré que les aspects mentionnés dans le paragraphe précédent jouent tous un rôle déterminant dans le regard que portent les collaborateurs sur

leur employeur ou leur institution, ainsi que sur leur bien-être personnel et leur satisfaction, ce qui se confirme pour les employés du secteur suisse de l'exécution des peines. L'environnement de travail a par ailleurs un impact beaucoup plus grand que les caractéristiques mêmes de l'activité, comme le type de tâches effectuées, les temps de repos ou l'influence des contacts et du travail avec les détenus. La collaboration avec les supérieurs hiérarchiques joue ici un rôle particulièrement important.

Lorsqu'elle est jugée bonne, la satisfaction au travail augmente, le risque de surmenage diminue et l'état de santé est considéré comme meilleur.

De bons rapports avec les détenus la plupart du temps

Le travail avec les détenus détermine dans une large mesure le quotidien des collaborateurs des établissements d'exécution des peines. La plupart de ceux qui ont été

interrogés (74,3 %) disent en effet avoir des contacts avec eux tous les jours. Les collaborateurs pour lesquels ce n'est pas le cas travaillent généralement à temps partiel ou de nuit. Les informations recueillies montrent que près de la moitié des employés (45,3 %) n'ont pas d'avis particulier sur les détenus; 37 % ont un avis positif sur ces derniers, c'est-à-dire qu'ils les considèrent comme des personnes capables de changer en bien, et 17,7 % ont un avis négatif, c'est-à-dire qu'ils les réduisent complètement au crime commis. Ils sont, avec un taux de 60,7 %, beaucoup plus nombreux à juger leurs relations avec les détenus positives, contre 3,3 % seulement pour ceux qui pensent le contraire. Interrogés sur les raisons qui expliquent d'après eux pourquoi les détenus suivent leurs instructions, la grande majorité des sondés (77,4 %) a répondu que c'était parce qu'ils les traitent avec respect et reconnaissance.

Satisfaction générale au travail très élevée

Malgré les contraintes auxquelles les collaborateurs font face, la satisfaction au travail est dans l'ensemble jugée très élevée (voir tableau 1). Ainsi, 82,6 % des personnes interrogées se sont déclarées très satisfaites. Seuls 3,3 % des participants sont vraiment insatisfaits. Concernant leur degré de satisfaction sur certains aspects, 37,3 %, soit un groupe relativement conséquent, se déclarent insatisfaits en ce qui concerne, par exemple, les possibilités d'évolution (voir tableau 2). Pour ce qui est de la satisfaction générale au travail, les chiffres sont même un peu plus élevés que ceux de la moyenne nationale, qui avoisinait selon le baromètre RH les 77 % en 2012.

«Plus de la moitié des employés travaillent en équipe»



Prison centrale de Lenzburg.

© Peter Schultness

Attachement fort à leur entreprise

L'attachement des collaborateurs à leur institution est, lui aussi, plutôt élevé. Près de la moitié d'entre eux se disent ainsi très attachés à l'établissement dans lequel ils travaillent, contre 8,5 % seulement pour ceux qui ont le sentiment inverse (voir tableau 1). Ici aussi, des comparaisons sont possibles grâce au baromètre RH: la part des personnes interrogées dans le cadre de ce baromètre et qui se sentent fortement attachées à leur entreprise est, avec près de 50 %, aussi élevée que dans le domaine de l'exécution des peines. La proportion de personnes ayant un faible attachement à leur établissement est cependant, avec un taux de 19 %, deux fois plus élevée. La part des collaborateurs se sentant moyennement attachés à leur entreprise est, avec 31 %, plus élevée que la moyenne nationale. Un fort attachement à son entreprise diminue le risque de démission et donc de fluctuation du personnel. Les intentions de démission sont également plutôt faibles dans l'ensemble. Seules 15,8 % des personnes interrogées ont songé à une démission et cherché un autre emploi.

Un collaborateur sur dix présente un risque élevé de surmenage

Près d'un collaborateur interrogé sur dix présente un risque élevé de surmenage à court terme, ce qui signifie que les collaborateurs concernés souffraient déjà de fatigue émotionnelle au moment de l'enquête et qu'ils prennent ou ont pris du recul par rapport à leur travail. 16 % des personnes interrogées présentent un risque moyen de surmenage, 74,4 % un risque faible ou aucun risque (voir tableau 1).

L'état de santé est jugé bon

Près de 90 % des sondés se disent en bonne santé. Seuls 1,5 % estiment que leur état de santé est mauvais et 8,9 % qu'il est moyen (voir tableau 1). Le baromètre RH offre là encore des possibilités de comparaison: d'après ce qu'il en ressort, ils sont 85 % à estimer que leur état de santé est bon ou très bon, 13 % à le juger moyen et moins de 2 % à le considérer comme mauvais.

Des absences plus longues que chez les autres groupes professionnels

Les collaborateurs ont en outre été questionnés sur le nombre de fois où ils avaient manqué le travail pour raison de maladie ou



Prison centrale de Lenzburg.

d'accident au cours de l'année qui venait de s'écouler. 43,6 % d'entre eux, soit une grande majorité, ont déclaré n'avoir jamais manqué le travail l'an dernier. 17,7 % des sondés n'ont été absents qu'un ou deux jours, 20,2 % ont manqué jusqu'à sept jours, 13,5 % entre une semaine et un mois et 5 % plus d'un mois. Une comparaison peut également être faite ici grâce au baromètre RH. Selon ce dernier, environ 46 % des sondés ont déclaré n'avoir jamais manqué le travail. Les absences de longue durée, notamment, sont plus fréquentes dans le secteur de l'exécution des peines: si environ 33 % des personnes interrogées dans le cadre du baromètre RH ont indiqué avoir manqué plus de trois jours de travail, elles sont, avec un taux de 38,7 %, bien plus nombreuses dans ce secteur.

L'enquête

Une enquête a été menée en janvier et février 2012 auprès des collaborateurs de 89 établissements suisses de privation de liberté. Sur les 4217 personnes auxquelles le questionnaire a été envoyé, 2045, soit 48,5 %, l'ont retourné sous une forme exploitable. Les collaborateurs des foyers pour jeunes et des cliniques de psychiatrie légale n'ont pas pu être pleinement interrogés. C'est la raison pour laquelle leurs réponses ne sont pas prises en compte dans les résultats. Les résultats présentés concernent donc 1879 personnes.

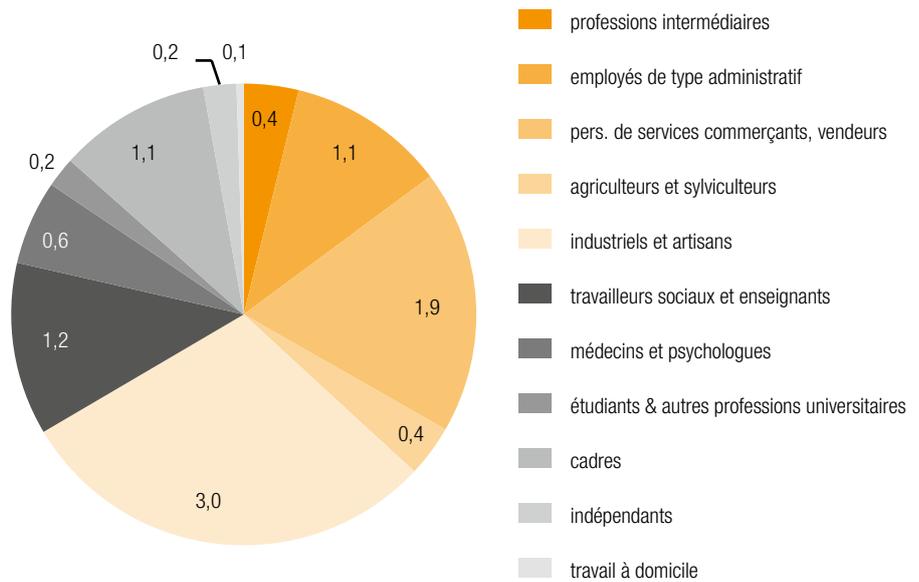
Réinsertion et punition: objectifs des peines qui reviennent le plus souvent

Outre des questions sur la gestion des ressources humaines, des questions ont été posées aux collaborateurs en vue de connaître leur avis sur cinq objectifs des peines pénales (réinsertion, rétorsion, neutralisation, prévention spéciale négative et prévention générale positive). Sur le plan individuel, les hommes – et pas seulement ceux qui travaillent dans les établissements d'exécution des peines et des mesures – se caractérisent par un mélange de ces idéaux. Les objectifs qui reviennent le plus fréquemment chez les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sont la réinsertion et le traitement des délinquants (80,5 %) ainsi que la rétorsion (75,2 %). 21,2 % des personnes interrogées considèrent que ces deux objectifs sont d'égale importance, raison pour laquelle ils les ont pleinement approuvés tous les deux. Les autres objectifs ont, quant à eux, récolté beaucoup moins de suffrages, les taux ne dépassant pas les 50 % (voir graphique 3).

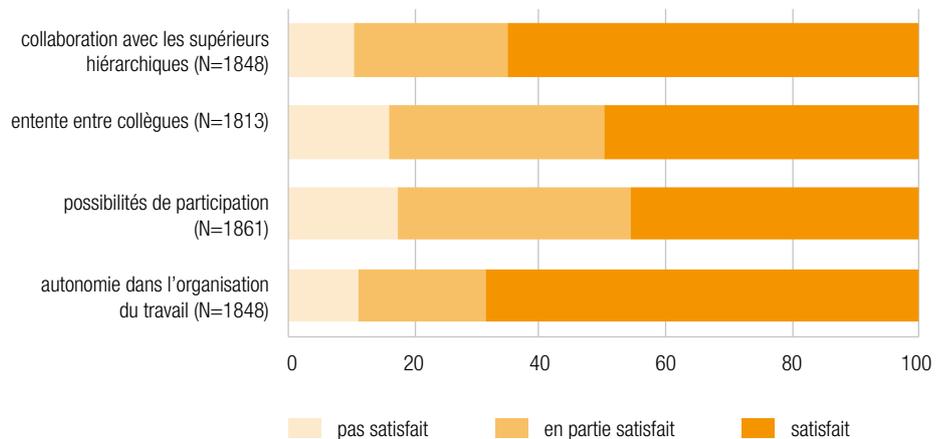
L'opinion publique perçoit souvent mal le travail des collaborateurs

Des études internationales ont révélé que les employés du secteur de l'exécution des peines se sentent, en tant que groupe professionnel, souvent mal perçus par les gens de l'extérieur et souffrent d'une absence de reconnaissance. Et c'est bien le cas des employés suisses. 60,6 % des personnes interrogées ont ainsi déclaré ne pas avoir le sentiment que leur travail soit vraiment reconnu. 83,2 % des sondés ont l'impression que, lorsqu'ils font du bon travail, les gens considèrent que c'est normal. Les questions plus concrètes sur la représentation de leur groupe professionnel dans les médias et le soutien du monde politique ont abouti à des réponses similaires, la couverture médiatique étant perçue de manière encore plus négative que le manque de soutien du monde politique. Sur le plan personnel, les personnes interrogées ont rarement été confrontées à des réactions négatives lorsqu'elles expliquent qu'elles travaillent dans un établissement d'exécution des peines et des mesures. 89,3 % d'entre elles ont déclaré que les personnes auxquelles elles parlent pour la première fois de leur métier manifestent à chaque fois de l'intérêt pour celui-ci. Seuls 15,1 % des sondés ont déjà fait face à une réaction de réserve après avoir mentionné leur profession.

Graphique 1: Branches dans lesquelles travaillaient auparavant les collaborateurs des établissements d'exécution des peines (N=1769)



Graphique 2: Collaboration avec les supérieurs hiérarchiques, entente entre collègues, autonomie, participation



Graphique 3: Avis concernant cinq objectifs des peines tirés des théories en matière pénale

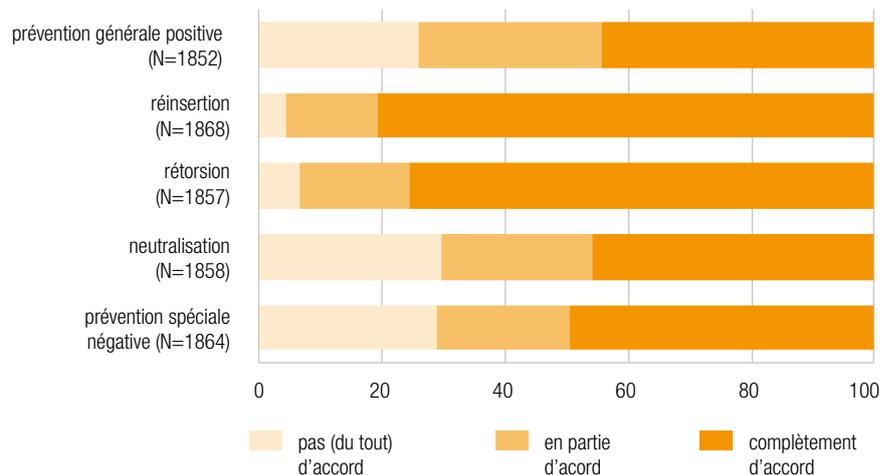


Tableau 1: Satisfaction au travail, attachement à l'institution, surmenage et santé

	pas satisfait	en partie satisfait	satisfait	total	nombre
satisfaction au travail	3,3 faible	14,1 moyen	82,6 fort	100,0	1872
attachement à l'institution	8,5 risque faible/ aucun risque	39,0 risque moyen	52,5 risque élevé	100,0	1874
surmenage	74,4 mauvais	16,0 satisfaisant	9,6 bon	100,0	1872
état de santé	1,5	8,9	89,6	100,0	1868

Tableau 2: Satisfaction concernant certains aspects en particulier

	pas (du tout) satisfait	en partie satisfait	(très) satisfait	total	nombre
possibilité de formation continue	3,3	14,1	82,6	100,0	1872
soutien de l'institution concernant la formation continue	8,5	39,0	52,5	100,0	1874
revenu	74,4	16,0	9,6	100,0	1872
possibilité d'évolution	1,5	8,9	89,6	100,0	1868

Peu de violence dans les établissements suisses d'exécution des peines et des mesures

Un autre aspect du travail dans l'exécution des peines concerne le risque potentiellement élevé d'être victime de violences de la part des détenus. Ce type d'incidents est toutefois exceptionnel dans les établissements suisses d'exécution des peines et des mesures. Seules des injures et des menaces verbales ont été recensées en nombre significatif au cours des six mois ayant précédé l'enquête.

La violence entre les détenus est également plutôt rare. Même si plus d'incidents de ce type que, par exemple, des agressions verbales ou physiques de détenus sur des employés ont été recensés, leur nombre reste faible en comparaison internationale. Il s'agit le plus souvent d'altercations verbales violentes. Moins de 3 % des personnes interrogées ont déclaré avoir assisté à des bagarres entre détenus n'ayant fait aucun blessé au cours de la période sous revue.

Une sécurité suffisante dans les institutions

Pour améliorer la santé et la sécurité des employés et protéger ces derniers, différentes mesures ont été prises par les institutions. Un vaccin contre l'hépatite B a ainsi été proposé à 67,1 % des personnes interrogées; un examen préventif a, par contre, été proposé plus rarement (21,8 %). Les sondés sont dans l'ensemble (64,7 %) satisfaits de leurs moyens de protection personnelle (par ex. gants résistants, produits désinfectants, lunettes de protection). 14,6 % des personnes interrogées ont répondu ne pas avoir besoin de moyens de protection de ce type et 60,1 % souhaitent des formations plus fréquentes sur la sécurité. Près des trois quarts des participants estiment que la sécurité générale et l'atmosphère dans l'établissement sont bonnes. 21,8 % ne se sentent cependant pas en sécurité et 41,3 % pas toujours en sécurité lorsqu'ils se retrouvent par exemple seuls avec plusieurs détenus dans la même pièce.

Quelques différences sur le territoire suisse

Les comparaisons faites pour tous les thèmes entre les concordats, les formes d'exécution, les domaines d'activité et les institutions laissent apparaître quelques différences, notamment entre les concordats et les formes d'exécution. Dans le concordat de Suisse latine et dans les prisons (détention avant jugement et détention en vue du renvoi), certains aspects de l'environnement de travail ont été jugés plus négativement.

Peut-être une enquête périodique à l'avenir

Par manque de place, on ne peut donner ici qu'un bref aperçu de la situation des personnes travaillant dans les établissements suisses d'exécution des peines. De plus amples informations figurent dans le rapport sur les résultats de l'enquête paru récemment (voir encadré «Le projet»). Tout comme le travail des collaborateurs, dont fait notamment partie le maintien de l'ordre, l'aménagement de l'exécution des peines s'inscrit dans des processus politiques et sociaux et est donc soumis à des changements. Il peut être considéré comme un processus qui doit être repensé constamment de manière dynamique au contact quotidien des détenus. La reproduction de cette enquête à intervalles réguliers permettrait de mieux entrevoir ces changements. L'équipe de chercheurs souhaite une enquête périodique et espère également à l'avenir pouvoir compter sur un soutien aussi large que celui reçu pour cette première enquête de la part des autorités, des responsables d'institutions mais aussi et surtout des collaborateurs.

Différences régionales

Le chef de l'étude, M. Ueli Hostettler, revient sur les résultats positifs de l'enquête à la demande de la rédaction du «bulletin info»: «Les résultats positifs sont cependant marqués par des différences régionales. En Suisse romande et au Tessin, le risque de surmenage et d'épuisement professionnel sont plus importants qu'en Suisse alémanique. Je vois là un besoin d'agir. En outre, il est clair que la charge sur le personnel du domaine de la détention préventive est en général plus élevée que sur celui de l'exécution pénale. La charge est plus élevée en exécution des peines qu'en exécution des mesures.»